



Nouveau programme d'actions et nouvelle gouvernance

de l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage

L'accord interprofessionnel entre les 10 fédérations professionnelles représentatives de la filière du végétal, a été étendu par les pouvoirs publics le 23 septembre (cf. arrêté paru au JO du 5 oct. 2018). L'Interprofession dispose des fonds pour réaliser le programme d'actions 2018-2019, présenté le 3 octobre lors de son Assemblée Générale, au bénéfice de tous les professionnels du végétal. Ce nouveau programme est organisé autour de 3 missions :

- la production de ressources pour la filière par les études, la prospective et l'innovation,
- la mise à disposition d'outils pour le développement économique des entreprises du végétal,
- le développement du marché des particuliers et du marché des donneurs d'ordre par la communication collective.

Pour mettre en place ce programme, la gouvernance a été modifiée : égalité des familles membres au Conseil d'administration, équilibre des collèges au Bureau, transversalité des métiers dans les commissions opérationnelles et un Président garant de l'intérêt interprofessionnel (cf. schémas).

-Le Conseil d'administration est désormais au cœur des décisions. Chacun des présidents des 10 fédérations professionnelles membres de VAL'HOR, avec son binôme, dispose d'une voix. Les décisions se prennent à l'unanimité.

-Le Bureau met en œuvre et exécute les actions. Il est composé de 6 membres à raison de 2 par collège (production, commercialisation, paysage).

-L'Assemblée Générale, inchangée, avec ses 81 délégués, est en charge du contrôle de l'action interprofessionnelle.

Le suivi régulier des actions est assuré par 3 nouvelles commissions opérationnelles, correspondant aux 3 missions interprofessionnelles du programme d'actions. Les commissions sont complètement transversales, intégrant chacune des représentants des fédérations professionnelles membres. Les commissions s'appuient sur des groupes de travail par action, ouverts à tous les professionnels bénévoles désignés par leur famille.



Membres du Bureau de VAL'HOR, à compter du 3 octobre 2018.
De gauche à droite : Philippe Feugère (Vice-président, collège paysage), Philippe Moinet (Trésorier, collège production), Catherine Jousse (Vice-présidente, collège commercialisation), Mikael Mercier (Président de VAL'HOR), Michel Audouy (Secrétaire Général, collège paysage), Pascal Mutel (Vice-président, collège commercialisation), Denis Chevrollier (Vice-président, collège production).

A PROPOS : VAL'HOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 53 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 170 000 emplois. Elle rassemble les organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (FNPHP, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, FNMJ, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (UNEP, FFP).